

Capacité de médecine

Acupuncture

Objectifs du parcours

Permettre aux médecins généralistes ou spécialistes, salariés hospitaliers ou libéraux, d'acquérir les connaissances et les compétences pour soigner les pathologies par la méthode d'acupuncture.

Compétences à acquérir

Examen probatoire:

Il aura lieu le lundi 05 septembre 2022 de 8h 00 à 11h 00 . Appel des candidats entre 7h30 et 7h 45.

Il portera sur les fondements théoriques de la médecine traditionnelle chinoise et les bases neurobiologiques de l'acupuncture. (programme détaillé de l'examen à demander à la faculté de médecine)

Langue du parcours

TD:0h

Contrat de professionnalisation Non

Volume horaire

Formation initiale

Apprentissage

Formation continue

ECTS

TP:0h

Français

ECTS

CM: 0h

1/3

Non

Oui

Non

CI: 0h

Compte tenu des difficultés de préparation à cet examen qu'éprouveraient des candidats n'ayant jamais été formés à la médecine traditionnelle chinoise il est proposé un DIU d'initiation à l'acupuncture médicale (DIU-IAM) qui permet d'acquérir ces connaissances dans de bonnes conditions et de solliciter l'admission avec dispense de l'examen probatoire (Voir pages des DIU). FORMAT

GÉNÉRAL DES ENSEIGNEMENTS

1ère année:

- Session 1: jeudi 06, vendredi 07 et samedi 08 octobre 2022.
- Session 2 : mercredi 07, jeudi 08 et vendredi 09 décembre 2022
- Session 3 : Jeudi 02, vendredi 03 et samedi 04 février 2023
- Session 4: mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023
- Examens : lundi 05 juin et lundi 04 septembre 2023
 - Les cours théoriques dont le volume total est de 96 heures ont lieu de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 18h.
 - Les enseignements pratiques se répartissent entre 20 heures de TD et d'ED et 60 heures de stages cliniques (soit 15 demijournées) à effectuer en consultation hospitalière ou en cabinet libéral.

Chaque jeudi soir de session de cours a lieu un enseignement dirigé obligatoire de 18 h à 20h.

Deux séminaires d'enseignement clinique de 6 heures, obligatoires et gratuits, seront proposés le samedi 10 décembre 2022 et le samedi 15 avril 2023. La participation volontaire à d'autres sémin aires et/ou à des congrès d'acupuncture pourra être validée pour compenser des heures manquantes en ED ou TD et des stages cliniques, sur demande préalable justifiées ou sur présentation à postériori de documents probants et selon appréciation du jury.

2ème année:

- Session 1: jeudi 06, vendredi 07 et samedi 08 octobre 2022
- Session 2 : jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 novembre 2022
- Session 3 : mercredi 07, jeudi 08 et vendredi 09 décembre 2022
- Session 4: mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 janvier 2023
- Session 5 : jeudi 02, vendredi 03 et samedi 04 février 2023 - Session 6 : jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 mars 2023
- Session 7: mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023
- Examens : lundi 05 juin et lundi 04 septembre 2023

Mêmes horaires des cours et ED que la 1ère année.

- Volume total des cours théoriques : 168 heures.
- Enseignement pratique: 30 heures d'ED et TD et 80 heures (soit 20 demi-journées) de stages cliniques.

Les ED obligatoires auront lieu le jeudi soir de chaque session de 18h00 à 20h00.

Deux séminaires d'enseignement clinique de 6 heures, obligatoires et gratuits, seront proposés le samedi 21 janvier 2023 et le samedi 15 avril 2023.

La participation volontaire à d'autres séminaires et/ou à des congrès d'acupuncture pourra être validée pour compenser des

heures manquantes en ED ou TD et des stages cliniques, sur demande préalable justifiées ou sur présentation à postériori de 10 05 2025

documents probants et selon appréciation du jury.

Poursuite d'études

Les médecins ayant obtenu leur diplôme d'acupuncture au terme des deux années d'enseignement sont reconnus par le Conseil de l'Ordre des Médecins en tant qu'acupuncteur et dès lors peuvent exercer cette discipline en clientèle ou dans les consultations spécialisées.

Modalités pédagogiques

1ère année de Capacité d'Acupuncture

Lieux des cours : Faculté de médecine, 11 rue Humann, 67000 Strasbourg. Les enseignements dirigés auront lieu Salle 113 Forum, sauf jeudi 07/10/2021 salle 212 Forum

► Congrès de l'AFA (Association Française d'Acupuncture) les 1, 2, 3 octobre 2021 aux hospices de Beaune. Thème : « La terre et les 5 saveurs ». www.acupuncture-france.com

Participation très recommandée

Stage et projet tutoré

1ère année

Chaque étudiant doit avoir effectué au moins 60 heures (soit 15 demi-journées) de stages cliniques en cabinet privé ou consultation hospitalière d'acupuncture. Ces stages sont laissés à la diligence des étudiants qui peuvent s'adresser à leurs enseignants ou à des praticiens de leur connaissance dans leur région (dans ce cas il conviendra d'en demander l'autorisation au coordonnateur en communiquant les coordonnées de ce praticien qui devra être titulaire d'un DIU d'acupuncture). La participation sera attestée par la signature du maitre de stage sur le carnet prévu à cet effet.

Les ED, TD et séminaires obligatoires feront également l'objet d'une inscription au carnet de stage.

En cas de déficit du nombre de stages cliniques obligatoires, **justifié par un cas de force majeure**, toute participation à des activités (séminaires ou congrès) de Formation Médicale Continue, organisée par une association membre de la FAFORMEC (AFA, AFERA, ASMAF-EFA,.....) et supplémentaires au programme pourra être prise en compte par le jury pour un éventuel rattrapage. **2ème année**

STAGES CLINIQUES OBLIGATOIRES:

- Chaque étudiant doit avoir effectué au moins 80 heures (soit 20 demi-journées) de stages cliniques en cabinet privé ou en consultation hospitalière d'acupuncture. Ces stages sont laissés à la diligence des étudiants qui peuvent s'adresser à leurs enseignants ou à des praticiens de leur connaissance dans leur région (dans ce cas il conviendra d'en demander l'autorisation à l'enseignant responsable de la Capacité en communiquant les coordonnées de ce praticien qui devra être titulaire d'un DIU ou d'une Capacité d'acupuncture et être membre d'une association de FMC adhérente à la FAFO RMEC).
- Le 20ème et dernier stage constituera l'épreuve clinique de l'examen final . Il devra impérativement être effectué auprès d'un enseignant. L'étudiant choisira son examinateur parmi ses maîtres de stage de l'année.
- En cas de déficit du nombre de stages cliniques obligatoires, justifié par un cas de force majeure, toute participation à des activités (séminaires, congrès,...) de Formation Médicale Continue, organisées par une association membre de la FAFORMEC (AFA, AFERA, ASMAF-EFA,...) et supplémentaires au programme, pourra être prise en compte par le jury pour un éventuel rattrapage.

La validation des enseignements pratiques, cliniques et complémentaires est exigible à la date de l'examen final pour que le candidat puisse être déclaré reçu. Les candidats devront apporter leur carnet de stage des deux années qui sera étudié pendant le déroulement des épreuves. Toutefois, compte tenu des difficultés de réalisation des stages pendant la période des cours, le contrôle et la validation pourront éventuellement être différés jusqu'à la date de la 2ème session (même si le candidat est déjà reçu aux épreuves écrites). Au-delà, le jury pourra être amené à prononcer l'ajournement du candidat. En conséquence, il est recommandé de commencer les stages avant la rentrée.

Autres enseignements pratiques obligatoires:

- ED, TD et séminaires obligatoires : 30 heures.
- 1. Les 7 ED du jeudi soir couvrent 14 heures.
- 2. TD de recherches bibliographiques : 4 heures
- 3. 2 séminaires à Strasbourg validant chacun 6 heures de FMC : 12 heures (Ces séminaires obligatoires et gratuits sont ceux signalés dans le programme ci-dessus).

Toutes ces activités imposées doivent faire l'objet d'une inscription au carnet de stage.

• Congrès et séminaires facultatifs: la présentation d'une attestation de participat ion à un congrès (AFA, FAFORMEC, AFERA, EFA-ASMAF,...) ou à des séminaires supplémentaires pourra être jointe au carnet de stage dans un éventuel dossier de recours auprès du jury d'examen en cas de déficit du nombre de stages cliniques exigibles (cf. ci-dessus).

Contact

Eric Salvat : eric.salvat@unistra.fr

10 05 2025

10 05 2025